



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
11-07-2019

Nombre Conseillers :
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 15 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze juillet à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Henri RUFFEL, maire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - V. ASTRIE - R. CERCIAT - N. GARCIA - F. INFANTE - H. MAUFRONT - F. PITON formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: S. MOURLAN

Secrétaire de séance : H. MAUFRONT désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 11/07/2019.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2019-36 Convention fixant les modalités d'utilisation du bus de la régie de transport de la commune de CAPENDU

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec la commune de CAPENDU fixant les modalités de transport des enfants de l'école de RUSTIQUES vers la piscine intercommunale de CAPENDU.

Le Conseil Municipal, ouï son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de CAPENDU pour l'année scolaire 2018/2019, renouvelable par reconduction expresse

DELCM n°2019-37**Motion de Carcassonne Agglo adoptée par le conseil communautaire du 26/06/2019- maintien des services publics sur notre territoire**

M. le Maire donne lecture de la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo :

« Aujourd'hui, les maires de Carcassonne Agglo s'interrogent et manifestent une inquiétude croissante devant la suppression programmée et constante des services publics sur notre territoire.

Face aux menaces de fermeture, de suppression ou d'éloignement de ces services - en particulier d'une douzaine de perceptions ou des guichets d'accueil de la gare de Carcassonne - aucun élu, aucun usager ne peut tolérer de tels faits accomplis qui vont à l'encontre de notre maillage territorial menaçant l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens de nos bassins de vie.

Déjà impactées par une baisse de nos dotations globales de fonctionnement, il n'est pas acceptable que nos collectivités se substituent à l'Etat en prenant en charge de telles missions.

Au-delà, si la fonction publique a parfois besoin d'être réformée, cela ne doit pas se faire sans respect ni dialogue, tant avec les agents concernés, qu'avec nos concitoyens et leurs élus.

Ainsi, il est à craindre que la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, comme de leurs missions, ne remette en cause fondamentalement la qualité et l'accès aux services, plus particulièrement dans les territoires ruraux comme le nôtre.

Le Service Public, auquel les Français comme les Audois sont profondément attachés, mérite davantage de considération de la part de nos gouvernants car il représente l'intérêt général et protège les moins favorisés et les plus isolés. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité la Conseil Municipal de Rustiques soutient la motion de Carcassonne Agglo.

DELCM n°2019-38**Mise à disposition du personnel – Convention avec le Centre de Gestion de l'Aude**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel.

Il propose de faire appel à ce service pour remplacer les agents en congés (annuel, maladie, maternité...).

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée une convention passée avec le centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de cette mise à disposition.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- décide que les crédits nécessaires au règlement du service fait, seront prélevés à l'article 6413 du budget communal;

DELCM n°2019-39**VIREMENT de CREDITS – Décision modificative n°01/19**

Sur proposition de M. le Maire, après en délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants en dépenses d'investissement sur le budget M14 de l'exercice 2019 :

* en dépenses de fonctionnement :

- 6 800 au compte 615231
- + 6 800 au compte 023

* en recettes d'investissement :

- + 6 800€ au compte 021.OPFI

* en dépenses d'investissement :

- + 6 800€ au compte 2113.142 (aménagement chemins piétonniers)

DELCM n°2019-40**Décision modificative n°02/19 - Amortissements**

Domaine : 7- Finances locales

Sous-domaine : 7.1- Décisions budgétaires

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une erreur matérielle s'est produite lors de l'écriture des amortissements de l'année 2018 et qu'il convient de rectifier cette erreur sur le budget 2019.

En effet, 546.42€ ont été amorti pour le site internet au lieu de 830€. Il manque donc 283.58€ sur 2018, à ajouter sur 2019.

Sur proposition de M. le Maire, après en délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivants concernant la passation d'écriture des amortissements sur le budget M14 de l'exercice 2019 :

* en dépenses de fonctionnement :

- + 284€ au compte 6811.042
- 284€ au compte 023

* en recettes d'investissement :

- + 284€ au compte 28051.040
- 284€ au compte 021

Questions diverses

- **Point sur les emplois**

M. le Maire retrace les événements qui ont eu lieu depuis l'incendie de 2 caravanes au camping « La Commanderie » dans la nuit du samedi 6 juillet 2019, jusqu'à l'arrestation du coupable le mercredi 10 juillet à 9h, grâce au travail de la gendarmerie intercommunale Trèbes-Capendu, en collaboration avec la commune et le propriétaire du camping (exploitation des images de vidéo surveillance).

L'agent a été mis en garde à vue, est passé en comparution immédiate et a été condamné à 2 ans de prison ferme : son contrat est donc suspendu.

De plus, l'agent titulaire adjoint technique part à la retraite en septembre ; son poste va être vacant. M. le Maire propose de faire appel au service de remplacement du centre de Gestion le temps de lancer l'appel à candidature et de trouver la personne qui aura le profil adéquat pour le poste. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.